

# Conditions générales de vente

## Bilan de Compétences

### PRÉAMBULE

E.R.E. Coaching et Hypnose est un organisme de formation professionnel indépendant dont le siège social est situé à RENNES. E.R.E. Coaching et Hypnose est enregistrée sous le SIRET Rennes : 892053349 00015 et sous le numéro de déclaration d'activité de formation N° 53351139235

### ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objectif de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de bilan de compétences dispensées par E.R.E. Coaching et Hypnose. La signature par le client de la convention ou de la proposition commerciale emporte son acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »). Les CGV prévalent sur les autres documents tels que prospectus, catalogues, qui n'ont qu'une valeur indicative.

### ARTICLE 2 : INSCRIPTION

L'inscription d'un candidat sera considérée comme définitive à réception par E.R.E. Coaching et Hypnose de la convention d'accompagnement Bilan de compétences dûment remplie et signée par l'employeur et le participant si nécessaire, ou la proposition commerciale acceptée et signée. En cas de retour du dossier hors délais, E.R.E. Coaching et Hypnose se réserve le droit de ne pas valider l'inscription du salarié sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

### ARTICLE 3 : MODALITÉS ET PRISES EN CHARGES

Sous réserve que l'employeur soit à jour de ses cotisations et remplisse les conditions de prise en charge fixées par les organismes financeurs, les frais du bilan de compétences peuvent bénéficier d'une prise en charge en tout ou partie. A défaut, le coût devra entièrement être acquitté par chèque ou virement avant le jour du bilan.

### ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

E.R.E. Coaching et Hypnose et pour certains documents Business Consultants Inc. sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des documents/données du bilan de compétences que E.R.E. Coaching et Hypnose propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par E.R.E. Coaching et Hypnose pour assurer les bilans de compétences, demeurent la propriété exclusive de E.R.E. Coaching et Hypnose et pour

E.R.E. Coaching et hypnose 13 rue Brossay Saint Marc 35700 Rennes

Tél : 06 74 68 09 05 N° de TVA intracommunautaire : FR 93892053349

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53351139235 auprès du préfet de région de Bretagne

SARL au capital de 5 000 € SIRET Rennes : 892053349 00015 - Code APE : 9609 Z

certain documents de Business Consultants Inc. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de E.R.E. Coaching et Hypnose. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des bilans de compétences pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus du bilan de compétences, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, E.R.E. Coaching et Hypnose et pour certains documents Business Consultants Inc demeurent propriétaires de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

### **ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par E.R.E. Coaching et Hypnose au Client. E.R.E. Coaching et Hypnose s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

### **ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES**

Les données personnelles des candidats sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi du bilan par E.R.E. Coaching et Hypnose.

L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant 1 an :

- au document de synthèse dans le cas mentionné au 3 -ème alinéa de l'article L. 6313-4 [phase de conclusion]
- aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation (Art. R. 6313-7 CT).

Il est seul destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

### **ARTICLE 7 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Lors de la participation aux bilans de compétences, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de E.R.E. Coaching et Hypnose. Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, les règlements intérieurs définissent les règles générales et permanentes, et précisent la réglementation en matière

d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux candidats et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

## **ARTICLE 8 : ANNULATION ET DÉDOMMAGEMENT**

### **8.1 - Annulation à l'initiative de E.R.E. Coaching et Hypnose**

En cas d'annulation à l'initiative de ERE Coaching et hypnose, en cas d'impossibilité de trouver de nouvelles dates, les frais d'inscription sont retournés intégralement si le client ne reporte pas son inscription sur une autre session de l'année en cours.

### **8.2 - Force majeure**

E.R.E. Coaching et Hypnose ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un conseiller accompagnateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes, les catastrophes naturelles, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de E.R.E. Coaching et Hypnose.

### **8.3 - Annulation à l'initiative du client**

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail).

#### **8.3.1 - Remplacement d'un candidat pris en charge par l'employeur**

E.R.E. Coaching et Hypnose offre la possibilité de remplacer un candidat par un autre candidat ayant le même profil et les mêmes besoins en bilan de compétences, et disponible aux dates indiquées, jusqu'à 8 jours calendaires avant le premier jour de stage.

#### **8.3.2 - Dédit et abandon**

Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de séance, le client peut annuler sa participation sans frais.

Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 50 % du montant total du prix à titre de dédommagement.

A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de séance, le versement s'élèvera à 100% du prix pour tous cas d'absence ou d'annulation.

Si l'annulation ou l'abandon est un cas de force majeure, les justificatifs seront à fournir à E.R.E. Coaching et Hypnose. Dans ce cas seulement l'indemnité ne sera pas due.

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ CIVILE**

Le participant et/ou selon le cas l'employeur, s'obligent à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du bilan de compétences, une assurance responsabilité civile couvrant les

dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects, susceptibles d'être causés par leurs agissements ou ceux de leurs préposés, au préjudice de E.R.E. Coaching et Hypnose.

## **ARTICLE 10 : LITIGES**

En cas de litige, en premier lieu, contacter Véronique Cognault en vue de trouver une solution à l'amiable.

Si cette recherche n'aboutit pas. Conformément aux articles L 616-1 et R 616-1 du code de la consommation, un dispositif de médiation de la consommation a été mis en place. L'entité de médiation retenue, par E.R.E. Coaching et Hypnose est : CNPM -Médiation de la consommation. En cas de litige non résolu à l'amiable, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.cnpm-médiation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - Médiation-consommation 27 avenue de la libération 42400 Saint Chamond.

Au cas, ou le litige n'a pu aboutir par l'une des voies précédemment énoncées, le différend entre le Client et E.R.E. Coaching et Hypnose relatif à l'exécution de la prestation de bilan de compétences sera examiné par les Tribunaux compétents.

Fait à Rennes le 08 novembre 2022.

Véronique Cognault Gérante de E.R.E. Coaching et Hypnose

